



REGLEMENT 2022

36^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

MODERNE

4, 5 et 6 Novembre 2022

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenquier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.com>

SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 6
Comité d'organisation	Page 7
Secrétariat du Rallye	Page 8
1.1P : Officiels du Rallye	Page 9
1.2P : Eligibilité	Page 10
1.3P : Vérifications	Page 11
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 12
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 12
3.1.10P : Concurrents admis	Page 12
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 12
3.2P : Les Equipages	Page 13
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 13
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 13
4.2P : Pneumatiques	Page 13
4.3P : Assistance	Page 13
4.4P : Géolocalisation	Page 14
<u>Article 5 – Identification des Voitures et Publicité</u>	
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 16
6.2P : Reconnaissances	Page 16
6.2.1P : Nombre de passages	Page 16
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 16
6.4P : Carnet de contrôle	Page 17
6.5P : Circulation	Page 17
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.1P : Départ	Page 17
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 17
7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 17
7.3.17P : Nouveaux départ après abandon.	Page 17
7.4P : Contrôle de regroupement	Page 17
7.5P : Epreuves spéciales	Page 18
7.5.20P : Séances d'essais	Page 19
7.6P : Parcs fermés	Page 19
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 19
<u>Article 9 – Classements</u>	Page 19

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 29 Août 2022

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 24 Octobre 2022

Clôture des engagements.

Samedi 29 Octobre, Dimanche 30 octobre 2022 de 8h00 à 13H00 :

Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE
Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 3 Novembre et Vendredi 4 Novembre 2022 de 8h à 12h

Vérifications administratives préliminaires au circuit d'Albi-Le Séquestre Loge N° 5

Reconnaisances :

Le samedi 29 octobre, le dimanche 30 octobre, jeudi 3 novembre et vendredi 4 novembre
De 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 4 Novembre 2022

A partir de 11h : Accueil des officiels : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre, Loge N°5

De 14h30 à 20h30 : Vérifications Techniques : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre - Voie des stands Box Pit Line (Suivant horaire de convocation).

18h30 : Conférence de Presse- Circuit d'Albi- 81990 Le Séquestre

19h30 : Première réunion du Collège (modernes) des Commissaires Sportifs au Circuit d'Albi- 81990 - Le Séquestre - Loge N° 4

21h30 : Publication de la liste des concurrents autorisés (VHC et Modernes) à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1^{ère} étape

Samedi 5 Novembre 2022

9h34 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre pour la 1^{ère} étape.

21h32 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 1^{ère} Etape au parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre

0h30 : Affichage du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 6 Novembre 2022

9h02 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape du parc fermé – Circuit d'Albi – Le Séquestre

14h54 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape au parc fermé – Circuit d’Albi – Le Séquestre.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l’arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC Circuit d’Albi – Le Séquestre Loge N° 3

Vérifications Finales :

Pole Position 81

1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d’œuvre : 60€ TTC

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com *Site* : www.rallydescotesdutarn.com

Mise à disposition du Road- Book :

Le Road Book sera mis en à disposition lors des pré-vérifications administratives

Plus d’information sur www.rallydescotesdutarn.com

Vérifications Techniques

Vendredi 4 Novembre de 14h30 à 20h30 : Circuit d’Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane

Accueil des officiels :

Circuit d’Albi – Le Séquestre - Loge N°5

P.C du Rallye :

Circuit d’Albi – Le Séquestre – Loge N°3

Salle de Presse :

Circuit d’Albi – Le Séquestre – Loge N°5

Accueil des commissaires :

Circuit d’Albi – Le Séquestre – Loge Annexe Tour

Parc de déchargement des remorques

Parc de déchargement remorque :

Parking visiteurs du Parc des Expos-Albi - Le Séquestre **à partir de 14h le vendredi 4 Novembre** (Voir plan fourni avec la convocation).

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).

Vérifications administratives préliminaires

Samedi 29 Octobre, Dimanche 30 Octobre : Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS de 8h00 à 13h00.

Jeudi 3 Novembre et Vendredi 4 Novembre de 8h à 12h : Circuit d'Albi- Le Séquestre- Loge N°1 / N°5

Vérifications techniques:

Vendredi 4 Novembre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane

Parc Assistance : Circuit d'Albi- Le Séquestre. Ouverture le vendredi 4 Novembre à 14h

Heure limite d'entrée dans le parc de départ : 10 minutes avant l'heure de départ

Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE sera mis en place : circuit d'ALBI (Voir plan fourni avec la convocation).

Affichage officiel :

Avant le Rallye : Circuit D'Albi

Du Vendredi 4 Novembre 2022 à 14 h 00, au Dimanche 6 Novembre 2022 à 19 h 00 :
PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre

Tableaux d'informations:

Samedi 5 Novembre 2022 :

Parc Fermé de Départ de la 1ère étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre- de 8h00 à 24h00.

Parc de regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 12h30 à 22h00.

Parc Fermé de fin de 1ère étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 20h30 à 24h00.

Dimanche 6 Novembre 2022 :

Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 00h00 à 11h00

Parc de Regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 10h00 à 14h00.

Parc fermé de fin du rallye : Circuit d'Albi – Le Séquestre

Vérifications finales :

Pole Position 81

1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 4, 5 et 6 Novembre 2022 :

Le 36ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Occitanie Pyrénées en date du : 8/08/2022 sous le numéro : **42** et par la FFSA en date du 23/08/2022 sous le Numéro **576**

Comité d'organisation :

COMITE D'HONNEUR

Mr François Xavier LAUCH	Préfet du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. Karine ERODI	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Michel VERGNES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais
Mme Stéphanie GUIRAUD- CHAUMEIL	Maire d'Albi et Présidente de l'Agglomération du Grand Albigeois
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mme. Maryline LHERM	V.C Présidente Départementale du Conseil Départemental – Maire de Lisle sur Tarn- Vice-présidente de la C.A.G.G
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.G
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX Vice-Président de la C.A.G.C
Mme Martine SOUQUET	Maire de GAILLAC -Vice-Présidente de la C.A.G.G
Mme Caroline BREUILLARD	Maire de DONNAZAC
M. Jean DERRIEUX	Maire de CESTAYROL
M. Michel BONNET	Maire de CAHUZAC/VERE
M. Jacques VIGOUROUX	Maire de PUYCELCI
M. François VERGNES	Maire de LABASTIDE de LEVIS
M. Serge LAZARO	Maire de FAYSSAC
M. Bernard FERRET	Maire de SENOUILLAC
M. Michel TREBOSC	Maire de ROUFFIAC

COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Anthony POUGET Éric LAURENS
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Jacques LABRO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse Responsable des Officiels Responsables des Commissaires Responsable des Engagements Responsable V.I.P	Éric LAURENS Richard MOLINIER Francis MARTY Pierre LEGRIX Alexandre HERMET Jean Paul FABRE Colette BELLEGARDE- MARY
Responsable RTS	Audrey HERRERO
Chargés de la sécurité des E.S	
MONTAIGUT – LISLE SUR TARN	Eric FAVREAU Brice CARTIER LANGE
CASTELNAU DE MONTMIRAL	Philippe MAYERAS Associations de PUYCELICI
CAHUZAC SUR VERE	Alex HERMET
LABASTIDE DE LEVIS	Jean Bernard VAYSSIERE

ECURIE des 2 RIVES
53 Av Jean BERENGUIER

81800 COUFFOULEUX
E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com
Site : www.rallyedescotesdutarn.com

SECRETARIAT DU RALLYE :

Jusqu'au Jeudi 3 Novembre 2022 à 23H59, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com *Site* : www.rallyedescotesdutarn.com

Du Vendredi 4 Novembre 2022 à 00h00 au Dimanche 6 Novembre 2022 18H00, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

P.C du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre Loge N°3

Tableaux officiels d'Affichage

Avant le Rallye : Circuit D'Albi

Vendredi 4 Novembre 2022 : Circuit d'Albi de 12h00 à 22h00.

Samedi 5 Novembre 2022 : PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre de 7h00 à 24h00.

Dimanche 6 Novembre 2022 : PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre de 00h00 à 18h00.

Tableaux d'informations :

Vendredi 4 Novembre 2022 :

Parc fermé de départ de la 1^{ère} étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 8h à 00h

Samedi 5 Novembre 2022 :

Parc Fermé de Départ de la 1^{ère} étape : Circuit d'Albi- Le Séquestre de 00h00 à 12h30.

Parc de regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 12h30 à 20h00.

Parc Fermé de fin de 1^{ère} étape : de 20h30 à 24h00.

Dimanche 6 Novembre 2022 :

Parc Fermé de départ de la 2^{ème} étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 00h00 à 11h00

Parc de Regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 10h00 à 14h00.

Parc fermé de fin du rallye : Circuit d'Albi – Le Séquestre

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	J DAUBIGNE	6560
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	F DELSANTO	3166
	G FOURNIER	131394

Directeur de Course	P.BOUTELLER	128253
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau Départ	C VALENTIN	190616
Adjoints à la D.C	S ZYCH	3416
	Y ESCLOUPE	76046
Relations Concurrents	H. BESSON	15182
	G.LAPERRUQUE	8273
	V.GINIER	174698
	P.BADOU	27999
	C.BREFUEL(stagiaire)	224849
Responsable des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	A. FARNIERE	64948
	B. SANGLA	8230
	C NATAWAJKO	43054
Commissaire Technique Nouveau Départ	A PINHO	10062
Responsables des Parcs		
Directeurs de course délégués aux E. S	G. FAYET	162390
	J.ETIENNE	17167
Directeur de course délégué au Shake Down	G.MAGAUD	2187
Directeur de course délégué Poste Inter	G.MAGAUD	2187
Commissaire Sportif au départ d'E.S	L.CALAGE	6734
	M.AMICO	160465
Médecin Responsable	J. BRISSAT	160417
Responsable des Classements Modernes -VHC	N. BONNET	7422
Responsable des Classements Régularité	S.CARRERE	
Responsable Chronos	H.LABORIE	2279

Chargé de la vérification de la Publicité

Juges de Faits	J.GUITARD F.VERGNES	23307 57541
Attaché de Presse		
Responsable des commissaires	P. LEGRIX	253713
Responsable des Officiels	F. MARTY	241841
Responsable des Chronos	H. LABORIE	10062
Voiture Info	R. MOLINIER	
DC Véhicule BBR	B.GALARD	
Véhicule Sécurité	P. MARTY	9699
DC Véhicule 000	G.TRONCAL	1056
DC Véhicule 00	S.De BENEDETTI	220687
Véhicule 0 Moderne		
Véhicule 0 VHC		
Véhicule 0 Régularité		
Véhicule Damier	M. PUECH	113568

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2023, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2022
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le Vendredi 4 Novembre 2022.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Parking visiteurs- Parc des Expos- Albi Le Séquestre le Vendredi 4 Novembre **à partir de 14h** (voir plan avec convocation)

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

● **Administratives préliminaires :**

Samedi 29 Octobre, Dimanche 30 Octobre : Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS de 8h00 à 13H00.

Judi 3 Novembre et Vendredi 4 Novembre 2022 de 8h à 12h00: Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°1 / N°5

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité

Licences Pilote et Copilote de l'année en cours

Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Passeport Technique du véhicule de compétition

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Techniques :**

Vendredi 4 Novembre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane (suivant horaire de convocation)

Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE sera mis en place : Circuit d'Albi- Le Séquestre (Voir plan fourni avec la convocation).

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au Garage :

Pole Position 81

1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET

13, rue du Pastel

81150 MARSSAC-SUR-TARN

Tél : 06.27.67.60.93

Mail : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 24/10/2022 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les 4 rallyes est fixé à 140. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **520 €** avec publicité obligatoire
- **1040 €** sans publicité obligatoire (x2)

Une somme forfaitaire de 50€ sera à rajouter aux droits d'engagements pour le système de géolocalisation

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement

De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 27 Octobre 2022, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.

- L'attribution se fera dans l'ordre suivant :

- Conducteurs prioritaires Rallye FFSA
- Conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

Pour la 2^{ème} étape l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière E.S courue de la 1^{ère} étape hors pénalités routières.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

4.4 P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org

Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

Reconnaissances : Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Rallye :

- ♣ Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.
- ♣ Lors des vérifications techniques préliminaires : 1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ; 2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).
- ♣ Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement. Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel. Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :
 - o 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
 - o 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
 - o 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.
 Le montant des amendes est conservé par la FFSA.

- ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2. P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 36ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 461,020 Kms comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 150,420 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 29 octobre, le dimanche 30 octobre, le Jeudi 3 novembre et le vendredi 4 novembre 2022 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » **et un numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué le jour des vérifications préliminaires.

6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) le jour des vérifications préliminaires.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6P – EQUIPAGES

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.3P – CARNETS DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P – CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Samedi 4 Novembre 2022, Circuit d'Albi – Le Séquestre à 9h34 pour la compétition Rallye Moderne

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange Chef de poste

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P. – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté **d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.**

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs. Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

♣ Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,

♣ Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4P – Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1^{ère} ETAPE

Circuit d'Albi- Le Séquestre / Circuit d'Albi-Le Séquestre
(6 épreuves – 95,460 km d'E.S) :

- ES 1/3/5 : CASTELNAU-MONTMIRAL
22.62 Km x 3 = 67.860 Km
- ES 2/4/6 : MONTAIGUT-LISLE SUR TARN :
9.20 km x 3 = 27.600Km

2^{ème} ETAPE

Circuit d'Albi-Le Séquestre/Circuit d'Albi-Le Séquestre
(4 épreuves – 54.960 Km d'E.S)

- ES 7/9 : CAHUZAC SUR VERE 16.86 Km x 2 = 33.72 Km
- ES 8/10: LABASTIDE DE LEVIS 10.62 Km x 2 = 21.24 Km

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 4 Novembre de 14h00 à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros (Paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.** Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Le parc de déchargement et d'assistance se feront sur le dépôt de gravier attenant à la zone de covoiturage de Marssac.

Tout essai privé est INTERDIT à partir du 5 Octobre jusqu'au 7 Novembre 2022 même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

Liste des Parcs Fermés :

- Circuit d'Albi-Le Séquestre : Samedi 5 Novembre 2022 jusqu'au départ de la 1^{ère} étape samedi 5 Novembre 2022

Arrivée de la 1^{ère} Etape jusqu'au Départ de la 2^{ème} Etape le Dimanche 6 Novembre 2022 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage** en avance autorisé au CH 6A, et **Non autorisé au CH 10 : Fin du Rallye.**

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye et sur le podium d'arrivée le dimanche 6 Novembre 2022 sur le Circuit d'Albi-Le Séquestre.

ARTICLE 10P. PRIX

COUPES ET TROPHEES

Tous les équipages présents sur le podium d'arrivée de l'épreuve seront récompensés

REMISE DES PRIX :

Les récipiendaires recevront les prix (chèque) au domicile du Pilote.

PRIX NON CUMULABLES /

AU GENERAL :

- Au premier : 1000€

- Au deuxième : 700€
- Au troisième : 500€

AU GROUPE :

- Au premier : 300€
- Au deuxième : 200€
- Au troisième : 100€

A LA CLASSE :

- Au premier : 495€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 300€)
- Au deuxième : 300€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 200€)
- Au troisième : 165€ (Si 10 partants minimum)

Classement Féminin 100%

- A la première : 200€ (Si 2 partants minimum)